

Marie Moret à madame veuve Laporte, 21 août 1897

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation1 p. (338v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à madame veuve Laporte, 21 août 1897,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46823>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Roger et Laporte](#)

Lieu de destination7, rue des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

Description

RésuméAdresse un chèque de 199,05 F à madame Laporte. Marie Moret heureuse

que les choses soient réglées entre madame Laporte et Théophile Tholozan, et que la question du papier du *Devoir* restant en magasin chez madame Laporte ait été résolue avec monsieur Chastanier.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Imprimerie Chastanier](#)
- [Molines père et fils](#)
- [Tholozan, Théophile](#)

Lieux cités [Nîmes \(Gard\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familistère
21 aout 1899

Madame Louise Laporte,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 19 courant et celle de Madame Dallet
vous a adressée hier.

Ci-joint, un chèque
n° 9 - valeur 199 francs ~~45~~
sur Monsieur Hollier père
et fils - je vous envoie le
solde de votre facture du
16 courant. Veuillez m'en
accuser réception.

Je suis contente de
savoir que les choses sont
réplies entre nous et

338

Monsieur Hollier; et
aussi que la question des
six lampes de papier du
Dovein que vous testaient
en magasin est également
résolue; puisque Monsieur
Chastanier, votre confére
de Times, vous a dit qu'il
s'en chargerait. Notre
silence à cet égard me
confirme sur le point
qu'il est plus en suffrance.

Il ne me reste donc,
Madame, qu'à vous renou-
veler l'expression de mes
meilleurs sentiments

Marie Gardin